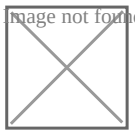

demande d'indemnisation

Par **joussemet**, le **01/02/2019** à **17:49**

Bonjour,

j'ai été victime d'un accident de circulation dans le cadre de mon travail (trajet domicile) mai 2017.

le certificat final de guérison à été fait en octobre 2018 , et l'expertise mandaté par mon assurance, établie en décembre 2018 (rapport et conclusion) .

la prochaine étape je suis censé recevoir une proposition d'indemnisation. Mon assurance me dit qu'elle n'as toujours pas de retour de la partie adverse.

Je voulais savoir qui fait cette proposition d'indemnisation, qui fait le calcul, mon assurance ou le tiers ?

Est-ce une démarche logique de mon assureur ? ne doit il pas m'indemniser et ensuite se retourner contre la partie adverse ?

Par **Chaber**, le **02/02/2019** à **08:14**

bonjour

[quote]
qui fait cette proposition d'indemnisation, qui fait le calcul, mon assurance ou le tiers ?

[/quote]
- si vous n'êtes pas du tout responsable: l'adversaire au titre de loi Badinter

- si vous êtes responsable, avec une garantie du conducteur: votre assureur

[quote]
Je voulais savoir qui fait cette proposition d'indemnisation, qui fait le calcul, mon assurance ou le tiers ?

[/quote]

le chiffrage est fait par l'un ou l'autre selon ci-dessus

un assureur a une fâcheuse tendance à proposer un fourchette basse. Bien étudier la proposition

Par **joussemet**, le **02/02/2019** à **08:32**

merci de votre réponse

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés